

2016



469 ADHERENTS en 2015§

Répartis de la façon suivante:

Nombre de ruches	Nombre d'adhérents	Nb ruches
0 à 9	262	1237
0 à 24	138	1906
25 à 49	46	1550
50 à 99	12	797
100 et plus	11	1641
Total	469	7131

Le nombre d'adhérents ne cesse de croître. Egalement le nombre de ruches ce qui ne s'était vu depuis de nombreuses années.

55% des adhérents possèdent moins de 10 ruches et entretiennent 17% du cheptel.

Le syndicat des apiculteurs regroupe tous les genres d'apiculteurs et d'apicultrices. Chacun doit y trouver sa place. Que l'on entretienne une ruche ou plusieurs centaines, que l'on soit en BIO ou en conventionnel.

Nos abeilles sont encore présentes dans notre environnement uniquement parce que les apiculteurs les portent « à bout de bras ». Sans ces passionnés, leur rôle majeur de pollinisateurs, ne serait plus assuré. Il ne faut pas hésiter à porter ce message autour de vous. Les autres insectes pollinisateurs et les rares colonies vivant à l'état sauvage ne pourraient subvenir aux besoins de l'environnement.

ADHESION 2016 :

La cotisation, reste à **16€**. Nous vous invitons à retourner rapidement le **bulletin d'adhésion 2016** vous permettant ainsi d'accéder au dépôt et d'être couvert en cas de sinistre.

Déclaration de ruchers :

La Commission européenne a décidé d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne à compter de 2016. Dans ce contexte, la DGAL a défini une nouvelle période de déclaration obligatoire : dès 2016, les déclarations réalisées au titre de l'année n le seront entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année n.

Il n'est pas prévu de déclaration (télé déclaration ou CERFA) **entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 août 2016.**

SAISON 2015: Des pertes hivernales relativement peu importantes que nous qualifierons d'acceptables. Un hiver 2014-15 sans rigueur excessive. Un début de saison prometteur dans le Cantal et dans les départements voisins.

Une grande hétérogénéité dans l'essaimage suivant les ruchers et les zones géographiques. Les fécondations des jeunes reines se déroulent relativement bien. Depuis quelques années nous retiendrons que les reines de début de saison, jusqu'à mi-juin, sont bien fécondées et retournent majoritairement à leur ruche. Par la suite nous avons à déplorer plus de colonies devenant bourdonneuses ou des qualités de reines moindres. Cette seconde observation pouvant être corrélée avec une pression de varroa grandissante dans les colonies et particulièrement sur les mâles.

Dès la mi-juin sur le bassin amont de l'Alagnon une sécheresse relativement sévère se faisait ressentir. Cette sécheresse ne permettra que de faibles récoltes dans ces zones.

Ailleurs ce seront de bien meilleurs rendements que les années précédentes. De nombreux apiculteurs au moment de l'extraction rencontreront des miels sombres et visqueux. Parfois difficiles à extraire ces miels de miellats. Issus de pucerons majoritairement fréquents sur les chênes, frênes et tilleuls.

J'ai relevé au réfractomètre une teneur en humidité de 14% sur certains de ces miels sombres. Ceci pouvant expliquer leur viscosité.

Les apiculteurs ont généralement trouvé de beaux cadres de miels dans leurs hausses. Cette année la présence d'alvéoles remplies de pollen restait marginale. La canicule du début juillet à mis un terme rapide aux miellées. Probablement que les récoltes de pollen ont cessé simultanément. Une majorité de fleurs grillées par la canicule ne laissant aucune alternative de récolte à nos abeilles. Dans certaines zones un blocage de ponte a pu avoir lieu. Heureusement un automne doux jusqu'à mi-novembre a permis aux colonies de corriger le renouvellement d'abeilles.

Au niveau national la récolte se situe entre 15000 et 17000 tonnes soit pratiquement le double de l'année précédente. Il s'agit de récoltes correctes et non exceptionnelles.

Sujette à des intoxications, la récolte sur colza a malgré tout été plutôt bonne. Comme celle de romarin. En revanche le miel de thym est quasiment inexistant. Hormis dans quelques zones, la récolte d'acacia est bonne, comme celles de châtaignier et de lavande. En revanche la récolte de tournesol est le plus souvent médiocre et dans certains secteurs du Sud-Ouest parfois très faible. **En montagne les miellées sont fréquemment généreuses** hormis sur les plateaux calcaires. Sur de nombreux terroirs les abeilles ont **bénéficié de miellat en grande quantité** ce qui a permis une très bonne récolte de miel de forêt. Le miel de sapin est quant à lui très capricieux, abondant dans certains secteurs, inexistant ailleurs.

Les prix en gros connaissent un léger tassement par rapport à 2014, entre 4 et 18%. Mais depuis 2010 certains miels comme le châtaignier ont progressé de 60%.

Certains grossistes font remarquer qu'ils peuvent trouver sur le marché européen des miels de qualité égale au miel français de 20 à 30% moins cher.

De nombreuses difficultés en apiculture restent parfois délicates à appréhender. Si les colonies en blocage de ponte consomment peu de provision à la reprise c'est tout le

contraire. Il s'agit de nourrir les larves. Sans observer les cadres de corps de ruche il est impossible de répondre précisément à l'interrogation ; « *dois-je nourrir mes colonies* » ?

Sur certaines de mes colonies dans un même rucher j'ai apporté plus de 10kg d'ABEIFONDANT alors que d'autres n'en recevaient pas.

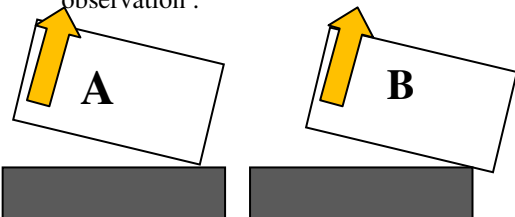
Le seul conseil aux sollicitations par téléphone que je puisse donner, à partir de la 2^{ème} quinzaine d'octobre : « dans le doute donnez un pain de 5kg d'ABEIFONDANT ». Sinon.

Il faut soupeser les ruches pour établir la nécessité de nourrir, mais cela requiert un peu d'habitude. Pour faire simple je préconise de vérifier dans les mêmes conditions toutes les ruches sans le toit. Ensuite comparer dans le même rucher. Si on constate des écarts importants il faut approfondir. Dans ce cas on ouvre la ruche la moins lourde pour en visualiser au moins 3 cadres. On note la quantité de miel et on en tire la conclusion de la quantité de nourrissage nécessaire. Il est admis qu'une présence de 15kg de miel permet de passer l'hiver sans le souci des provisions. Un cadre de corps DADANT bien rempli équivaut à 4kg de miel. Sans avoir à contrôler les cadres des autres ruches on établit un ratio pour équilibrer les colonies.

Quelques pièges à éviter.

En observant la présence de miel sous les têtes de cadres, sans les retirer, peut induire en erreur. Suivant le type d'abeilles on peut se retrouver avec un liseré de miel sous la tête de cadre inférieur à 1cm. C'est assez fréquent avec la BUCKFAST, pas chez la noire.

On soupèse par l'arrière en se mettant dans les mêmes conditions, avec des ruches identiques. Ce qui fausse notablement la pesée c'est le positionnement du plateau sur les parpaings. Deux ruches ayant la même masse ne donneront pas la même observation :



La ruche **B** paraîtra bien moins lourde

L'idéal étant de peser réellement chaque ruche.

HARMONISATION:

Nous déplorons qu'il soit très difficile d'échanger entre apiculteurs du syndicat au sujet de certaines données. Particulièrement sur les mortalités et le rendement en miel. Cela pose le problème ensuite de communiquer sur les valeurs transmises, puisque le calcul n'est pas similaire.

Ayant conscience que nous ne changerons pas rapidement les us et habitudes de chacun, nous vous proposons de retenir les éléments développés ci-après. Ces paramètres seront remis à chaque nouvel adhérent dès 2016.

MORTALITES : nous distinguerons les mortalités dites « hivernales » et celles « en production ».

La période hivernale débutera à la mise en place des traitements contre varroa après la récolte pour se terminer à la visite dite de printemps. Que l'on soit en BIO ou en conventionnel il ne doit pas y avoir de difficultés majeures à convenir de cette terminologie. L'apiculteur consciencieux n'a pas de raison de traiter contre varroa en fin de saison une colonie inapte à passer l'hiver. Il aura pris soin de regrouper les colonies faibles avant l'usage des traitements.

A la visite de printemps il quantifiera les colonies mortes en y ajoutant les colonies non viables. Par non viables il faut comprendre soit bourdonneuses, soit trop faibles pour envisager une production dans la saison à venir. *A titre d'exemple un apiculteur ayant traité 20 colonies en fin d'été, notant à sa visite de printemps 3 colonies de mortes, une de bourdonneuse et 2 de faibles retiendra une mortalité de 6 colonies. Soit une perte de 30% en saison hivernale.*

Sa saison de production commencera avec 14 ruches. Au cours de cette saison il observera de l'essaimage et éventuellement des mortalités. Ces mortalités peuvent avoir des origines très diverses. Nous ne retiendrons que 3 causes de mortalités : maladies (loques), pesticides et colonies devenues bourdonneuses. Il s'agira lorsque nous solliciterons des renseignements de bien préciser les causes et/ou suspicions. Les essaims n'ayant pas bâti et occupé à minima 6 cadres à la fin de saison de production seront considérés comme non viables.

Poursuivons notre exemple, cet apiculteur avec ses 14 ruches capture 9 essaims. Parmi ces essaims, un de petite taille (secondaire ou tertiaire) n'a pas un développement attendu correct. Il comptabilisera 22 colonies en fin d'été si dans ce cas il n'y a pas de mortalité en période de production.

Dans une autre hypothèse en milieu d'été en plus des 8 essaims viables, il note que 2 colonies sont bourdonneuses et comble de malchance 5 ruches sont intoxiquées. Il ne pourra hiverner que 15 colonies. Son taux de mortalité en période de production à retenir sera de 32%.

Bien entendu d'autres événements peuvent avoir lieu pendant cette période : vente, achat, divisions de colonies. Dans ces scénarios il s'agit d'un **choix délibéré** de l'apiculteur.

PRODUCTION :

Ce même apiculteur a récolté avec ses ruches et ses essaims 250kg de miel. Divisé par 14 nous retiendrons une moyenne annuelle de 18kg par ruche. Dans ce calcul n'entrent pas les aléas des ruches ayant essaimé ou mortes. Mais bien entendu si cet apiculteur effectue des divisions sur 2 fortes colonies avec pour objectif d'accroître son cheptel l'année suivante il retiendra 12 ruches en production. Dans ce cas sa moyenne annuelle sera de 21kg par ruche.

Pour mémoriser. **Quand c'est choisi :** achat, vente, division, etc... on impacte le nombre de ruches. **Quand c'est subi** on conserve le nombre de ruches présentes en début de saison.

Attention de bien préciser également le nombre de ruches ayant transhumé et sur quel type de miellées. Dans le cas de transhumance je pense qu'il est souhaitable de quantifier la production par ruches déplacées sur un type de récolte.

Par exemple 30 ruches déplacées sur acacias ont donné 450 kg de ce miel, soit une moyenne de 15Kg/ruche. De plus ce résultat s'ajoutera aux autres ruches pour donner une moyenne générale.

CYNIPS DU CHATAIGNIER:

En saison 2015 les observateurs attentifs auront noté la présence de galles importantes. Ce qui laisse présager pour 2016 un nombre important de châtaigniers affectés par ce parasite. Ce sont majoritairement les parties terminales atteintes,

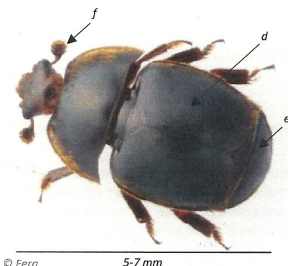
entraînant une floraison fortement perturbée voir absente. Ce qui limitera les récoltes de miel de châtaignier. Les fruits des rameaux fortement atteints sont souvent inutilisables.



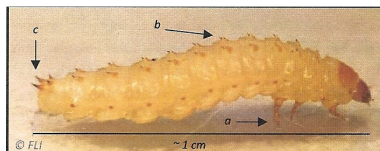
Certaines variétés comme le MARIGOULE paraissent plus sensibles. Mais prudence avant de tirer des conclusions hâtives, car certains châtaigniers très affectés en 2014 paraissent moins atteints cette année.

AETHINA TUMIDA : Malgré les prises de positions radicales des Italiens face à ce nouveau parasite, de nouveaux cas dans la même zone de Sardaigne ont été trouvés en 2015. Fort heureusement pour le moment, aucun signalement en France.

Comment reconnaître AETHINA TUMIDA ? Ces 2 photos peuvent vous y aider.



Coléoptère adulte : **a** élytres plus petits que l'abdomen qui reste bien visible **e** et surtout les antennes en forme de massue **f**



Larve à ne pas confondre avec la fausse teigne, présence de pattes **a**, d'une épine dorsale **b** et 2 épines à l'arrière **c**

FRELON ASIATIQUE : à pattes jaunes (*Vespa velutina*) renforce sa présence.

Les signalements de la présence d'insectes et/ou de nids, transmises en 2015 au référent de notre syndicat (*qui est aussi le référent de la section apicole du GDS15*), ont été plus nombreux que les années précédentes : 12 signalements d'insectes et 35 signalements de nids, mais seulement dans les secteurs déjà colonisés du sud-ouest du département. En l'absence de signalement sur les autres secteurs, peut-on supposer que les frelons asiatiques n'y sont plus présents ?

Vraisemblablement, même s'il est indéniable que l'insecte indésirable s'installe et se multiplie, l'augmentation des signalements résulte de la vigilance accrue des observateurs, dont plusieurs de ces derniers ne pratiquent pas l'apiculture. Les articles que le syndicat a fait paraître dans la presse locale pour sensibiliser la population semblent porter leurs fruits.

La lutte organisée contre *Vespa velutina* par les autorités n'est toujours pas à l'ordre du jour. Toutefois, fort des signalements de cette année, des contacts sont envisagés afin de coordonner des actions voire pour obtenir une participation aux frais engendrés par les destructions de nids. Sur ce dernier point, notre bulletin nous offre l'occasion de remercier notre adhérent Christian TABOURNEL, qui n'a pas ménagé son temps, cette année encore, pour sillonner les « grands alentours » de MAURS afin de détruire les 3/4 des nids qui ont été signalés.

Nos recommandations pour l'année 2016 : dès les premiers beaux jours, installer des pièges à proximité des nids repérés en 2015 pour capturer les femelles fondatrices, observer et

signaler la présence d'insectes et de nids.

Vous trouverez pour plus de lisibilité en fin de document l'implantation des nids signalés.

Assemblée générale : 80 apiculteurs se sont retrouvés le 25 avril à TRIZAC. Christophe ROY nous a fait une présentation bien argumentée concernant le sanitaire au rucher. L'animatrice de l'ADAA est venue présenter le rôle de cette association ayant pour vocation d'aider et conseiller les apiculteurs souhaitant s'installer.



En 2016 notre assemblée se tiendra le samedi 23 avril à AURILLAC. Le lieu restant à finaliser sera indiqué dans le courrier d'invitation. Cependant réservez dès à présent cette journée.

A cette occasion sera procédé au **renouvellement complet** du bureau. En l'état actuel les membres qui s'impliquent ne peuvent pas consacrer plus de temps aux services proposés et au fonctionnement institutionnel. Cependant si des nouveaux candidats souhaitent s'impliquer dans les activités actuelles ou nouvelles, ils seront les bienvenus. Il suffit de s'engager à pérenniser les nouveaux services proposés. De nombreuses pistes sont possibles. Si vous désirez être candidat faites le savoir à un des membres actuels du conseil d'administration.

CIRES : Les lots de cire ramenés au dépôt sont généralement de bon aspect. Il faut comprendre sous ce vocable « bon aspect » une cire jaune clair et sans impuretés. Nous n'ouvrons pas le débat sur la

présence de molécules chimiques car seuls les laboratoires peuvent en déterminer la présence et les quantités.

Encore quelques lots insuffisamment filtrés ou trop sombres peuvent ne pas être repris ou avec une décote de 50% de leur poids. Pour rappel le filtrage avec un tamis à maille très fine suffit pour notre collecte. Quant aux cires sombres c'est souvent une méconnaissance du travail de récupération. Le point de fusion de la cire est de 64°C et comme tout corps gras elle se sépare de l'eau en refroidissant et monte en surface. Attention. Si vous laissez bouillir trop longtemps votre lot de cire avec des impuretés, vous créez une émulsion qui donnera une cire sombre. Cela peut se rattraper ultérieurement en respectant le protocole de filtrage et température.

Nous avons conscience que de nombreux apiculteurs suspectent une présence de molécules chimiques trop importante dans les lots de cires gaufrés en dehors des circuits BIO. Ainsi nous allons mettre à disposition de nos adhérents un gaufrier aux dimensions DADANT. Cet équipement avec son fondicire a un coût avoisinant les 1600€. Le prêt sera payant : 30€. D'autre part une caution de 100€ sera demandée à chaque emprunteur. Certains éléments étant fragiles nous veillerons à chaque retour à contrôler l'état général avant de restituer la caution.

Les apiculteurs persuadés que leur cire est de meilleure qualité que celle proposée dans les divers circuits commerciaux trouveront un intérêt à les gaufrer. A noter qu'une majorité d'apiculteurs en BIO procèdent de cette façon.

Le prêt des chaudières à cire reste gratuit. Mais il sera également demandé une caution de 30€.

Les cautions ont pour but de garantir un retour en état du matériel mais également un retour impératif lors de l'ouverture suivante de la date d'emprunt au dépôt. Ainsi pour tout matériel emprunté non ramené à la date voulue, nous encaisserons le chèque de caution.

Nous avons à déplorer quelques aléas dans le retour de matériels prêtés gracieusement.

	prêt	
Gaufrier & fondicire	30€	100€
Chaudière à cire chauffage externe	gratuit	30€
Chaudière à cire électrique	gratuit	30€
Ruche vitrée	gratuit	30€

FORMATIONS : Une formation pour apiculteurs débutants en février 2015 à la PLANTELIERE dans le local mis gracieusement à notre disposition par la CABA. Opération toujours couronnée de succès avec le repas pris sur place et organisé par quelques bénévoles.



Le samedi 23 mai formation « **division de colonies** » avec 56 participants ! Après la théorie en salle le matin, l'après-midi avec une météo favorable plusieurs opérations ont été réalisées. Trouver des reines les marquer, observation de cellules royales avec émergence de reines dans les mains et division d'une colonie populeuse.

Une souche de BUCKFAST amenée sur place pour un greffage éventuel sur des ruches ou starter d'élevage n'a pas trouvé preneur.

Pour 2016 :

Nous vous proposons pour les débutants une journée complète le **samedi 20 février**. Toute l'organisation est prise en charge, il suffit de vous inscrire en respectant les modalités du coupon joint. Depuis que nous organisons cette formation son

succès ne se dément pas. Pour notre satisfaction nous enregistrons que certains participants des premières sessions sont devenus pluriactifs. Ils retirent des revenus de l'apiculture. Pour eux il s'agissait simplement de franchir le premier obstacle : se procurer et entretenir la première colonie d'abeilles.

Au mois de **mai le samedi 21** nous proposerons un stage concernant « **l'élevage de reines** ». Je ne puis commencer à décrire sommairement son contenu sans citer le Frère ADAM dans son livre « A la recherche des meilleures races d'abeilles ».

« La nature ne tend nulle part à développer de manière parfaite les qualités économiques répondant à nos souhaits »

Je partage cet avis pour tout ce qui est du vivant. Nous rencontrons encore trop souvent des personnes à la recherche d'abeilles endémiques de notre région. Pures elles n'existent pratiquement plus, car souvent métissées. Dans le cas extraordinaire de penser avoir trouvé une colonie indemne de toute hybridation il faudrait une confirmation d'un laboratoire pour valider l'hypothèse. Ensuite si c'est pour faire de la recherche et travailler des croisements je peux comprendre, mais pour les multiplier simplement je n'en vois pas l'intérêt. Penser à la très grande difficulté de rester dans une zone où aucun mâle, autre que ceux de la souche, ne viendrait « polluer génétiquement » les futures reines. Il faudrait tout simplement créer une station de fécondation.

Vous trouverez les modalités sur le coupon joint. Comme en 2015 je viendrai avec 1 ou 2 souches ayant un bon pédigrée. Si parmi vous il y en a qui veulent faire du greffage ce sera possible en fin de journée. Dans ce cas vous venez soit avec un starter, fermé ou ouvert à votre convenance, soit avec une ruche d'élevage. Mais c'est vous qui effectuerez le greffage des cellules. Le nombre de larves à prélever sera fixé en fonction du nombre de personnes intéressées.

Si parmi les participants certains veulent amener leurs très bonnes souches pour partager de la génétique c'est encore mieux.

ANIMATIONS : la CABA a mis en place sur le site de LA PLANTELIERE une première fête de la nature. Plusieurs stands, dont un du syndicat, début octobre ont permis aux

Matériel	Coût du	caution
----------	---------	---------

scolaires et au public de prendre conscience et connaissance de multiples aspects environnementaux.

Trois classes de sections maternelles s'étaient inscrites sur le thème des abeilles. Ces petits enfants ont pu observer dans une ruche vitrée la vie active des abeilles autour de leur reine. A chaque enfant un petit pot de miel et divers prospectus ont été remis gracieusement. Il nous a paru très intéressant de faire connaître à ces futures générations les abeilles et leurs productions. Cet évènement sera reconduit en 2016, probablement à la même période.

En 2016 du 27 au 30 octobre à Clermont-Ferrand se tiendra le 21^{ème} congrès de l'UNAF. Le syndicat des apiculteurs du Puy De Dôme est organisateur, il recherche des apiculteurs bénévoles.

Ce congrès se déroulera au cœur de la ville dans le polydome. Toutes les animations sont regroupées sur ce site : expositions, conférences, restauration et parking.

Sollicitations diverses:

Suite aux grandes difficultés rencontrées par l'apiculture, il ne faut pas sous-estimer les demandes multiples censées œuvrer pour le bienfait des abeilles. Certaines sont pleines de bon sens, mais d'autres n'ont absolument rien à voir avec les problèmes des abeilles. Nous demandons à nos adhérents d'être extrêmement prudents vis-à-vis des sollicitations diverses et de prendre de multiples précautions avant de s'engager. Ainsi nous déconseillons vivement de donner suite à toute demande, via internet, à **POLLINIS**. Cette nébuleuse de **LAARMAN** est une vraie arnaque.

Un site INTERNET très visité avec son LOGO

Notre site internet (www.apicantal.fr), présenté et accessible depuis le 25 avril 2015 lors de notre Assemblée Générale semble apprécié. Les avis positifs recueillis et les statistiques des consultations sont à la hauteur des buts initialement recherchés (communication réactive, personnalisation des activités). Statistiques moyennes de consultation : 784 visites mensuelles par 454 visiteurs différents qui ont consulté 5090 pages différentes.

Top 10 des consultations : Les infos, le calendrier, les photos, les petites annonces, les taxes fiscales et les cotisations sociales, la formation, S.O.S. essaim, le dépôt, les documents, les numéros **Siret-Numagrit-Napi**.

Le **Logo** dont nous nous sommes dotés semble également apprécié.

ADAA: les possesseurs de messagerie reçoivent la lettre mensuelle d'information. Ils peuvent ainsi prendre connaissance de formations susceptibles de les intéresser. Le syndicat cotise à cette structure, ce qui ouvre droit à la possibilité d'y participer. Cependant il faut impérativement passer par M. CARRIER pour valider l'inscription. Le nombre de places est limité et lié au prorata de notre cotisation annuelle basée sur le nombre d'adhérents.

Les apiculteurs pluriactifs ou professionnels peuvent trouver un intérêt à cotiser individuellement. L'animatrice Adèle BIZIEUX venue à notre AG de TRIZAC se tient à leur disposition.

DEPOT : situé au 23 Bd de Canteloube à AURILLAC. Situé en face de la grange de Canteloube au fond de la cour du GDS 15, entrée également identifiée avec le logo de l'entreprise SAMP.

Quelques consommables, notamment les produits de nourrissage font apparaître sur leur emballage une date limite d'utilisation. Ces produits étant à concentration élevée en sucre, il n'y a pas lieu d'en tenir compte pour l'usage des abeilles. Si nous obtenons des prix très intéressants, c'est en travaillant sur les volumes livrés. Vous comparerez le prix d'ABEIFONDANT avec celui des magasins apicoles et même de coopératives apicoles. Si vous le trouvez à moins de **1,2€/kg** et disponible en quantité immédiate vous nous le signalerez.

Tout produit de nourrissage embarqué ne peut être ramené pour cette raison. Nous sommes toujours dans la même approche du bénévolat, vous prenez connaissance du produit acheté au dépôt en sachant qu'il n'y a jamais de reprise. Pour quelque produit que ce soit.

Encore trop de personnes ignorent le travail de préparation en amont des

ouvertures. Prise en compte des livraisons bloquant le ou les réceptionnaires pour une journée. Les ruches mises à disposition dites « complètes » à 72€ sont livrées en KIT. Les capsules des pots verres livrées en vrac sont conditionnées par nos soins en multiple de 10 ou 20 comme les blisters de pots verres. Ce ne sont que quelques exemples.

Vous observerez en venant au dépôt la présence de grandes poubelles permettant de faire le tri des emballages. Si les apiculteurs souhaitent pour leurs abeilles un environnement propre, eux même doivent œuvrer en ce sens. C'est l'objectif des bénévoles au dépôt du syndicat. Le volume annuel des déchets est estimé à 10m3, ils sont évacués à la déchetterie de l'YSER. Ne sont pas inclus dans ce volume, les palettes, certaines étant consignées, d'autres non.

Ainsi les nombreux dons versés chaque année trouvent une utilisation dans le fonctionnement collectif.

ASSURANCES:

Toute déclaration de sinistre pour indemnisation suivant l'option choisie doit passer obligatoirement par le secrétariat du syndicat. Pour un vol de ruche, la déclaration devra être accompagnée du dépôt de plainte en gendarmerie. Les tarifs restent inchangés. En 2015 nous n'avons pas eu de déclaration de sinistre.

SECTION APICOLE :

La section apicole récupère les lanières usagées des traitements pour qu'elles rentrent dans un circuit adéquat de recyclage. Nous vous proposons de les laisser lors de l'un de vos passages au dépôt. Elles seront bien conditionnées dans un sachet adéquat ne contenant que les lanières de traitement de vos ruches.

Ce recyclage a un coût relativement important. Les apiculteurs soucieux de leur environnement et de celui des abeilles prendront soin de ne pas mettre les lanières utilisées avec leurs déchets ménagers et encore moins de les faire brûler.

RUCHER ECOLE dans le nord Cantal : testé et approuvé !

Depuis le printemps dernier, le syndicat a testé l'implantation d'un rucher école dans le nord Cantal, à

proximité de Riom-es-Montagnes. La formation dispensée est essentiellement dédiée aux débutants qui souhaitent acquérir les gestes utiles pour conduire « quelques ruches dans leur jardin ». L'organisation de la formation et son contenu sont calqués sur la saison apicole, avec dix séances (samedi après-midi) dont six avec travaux pratiques sur les ruches.

Les renseignements et bulletins d'inscription peuvent être obtenus au 06 84 25 99 70 ou apiludo@hotmail.fr

ETIQUETAGE :



Les pots plastique devront porter la signalétique de tri « TRIMAN ». Comme tous les emballages recyclables des denrées alimentaires.

Le verre est exclu du dispositif signalétique. Nous suggérons aux possesseurs de pot plastique ne portant pas encore cette mention, de procéder de la façon suivante. Sur l'étiquette mentionnant les coordonnées de l'apiculteur y adjoindre ce logo. Attention ses dimensions minimales sont de 2x2cm.

REINE :

En 2016 sa couleur sera **BLANC**



CONCLUSION : Le Conseil d'Administration remercie tous ses adhérents qui lui font confiance. Nos remerciements vont également à :

M. le Directeur, M. le Président et tout le personnel du GDS 15 pour les locaux mis à disposition et leurs multiples services

A la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) pour le prêt gratuit des locaux de la Plantelière, au personnel de la Plantelière pour son implication dans le bon fonctionnement des ruches installées sur le site, utilisées pour nos formations internes.

Une bonne saison 2015 pour nous faire oublier les déceptions des années précédentes et l'espoir que 2016 sera encore meilleure.

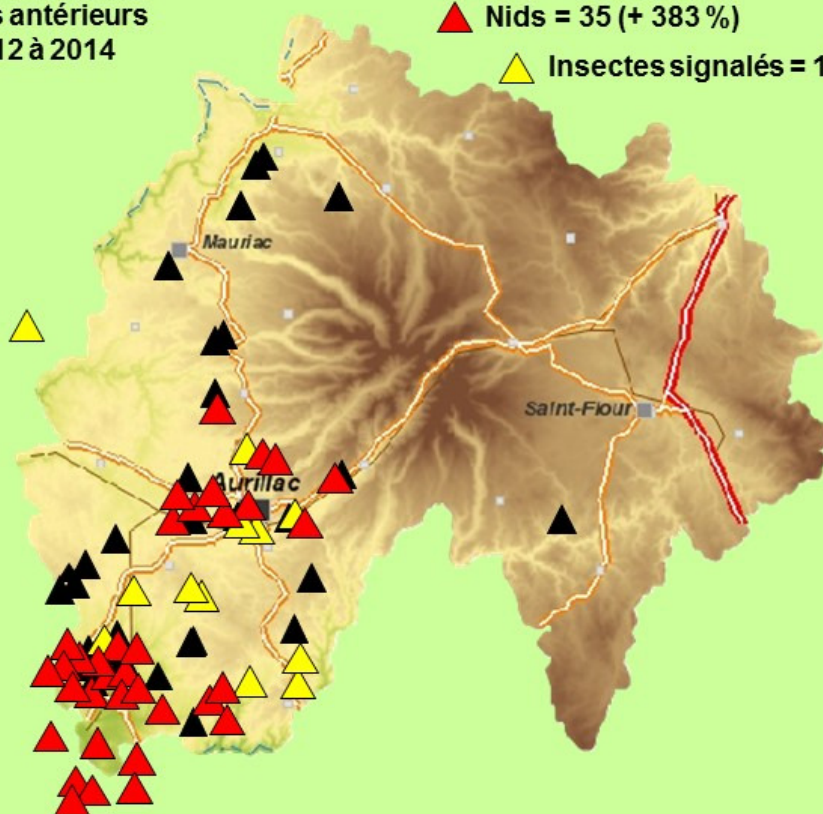
Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous ainsi que les membres de votre famille.

VV – Signalements de nids ou frelons asiatiques – Année 2015

▲ Signalements antérieurs
Années 2012 à 2014

▲ Nids = 35 (+ 383%)

▲ Insectes signalés = 12 (+ 120%)



Source : Référent frelon asiatique
du syndicat des apiculteurs du Cantal

INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 20 février 2016

Cette formation est dédiée prioritairement aux débutants en apiculture, qui souhaitent découvrir les abeilles, leur habitat, leur production, etc... Bien entendu tous les apiculteurs sont acceptés et quel que soit leur degré de connaissance. C'est par l'échange que nous pouvons nous améliorer.

Souvent la remarque « le groupe était trop hétérogène » est formulée en fin de journée. Nous n'avons à ce stade pas d'autres moyens pour répondre à toutes les attentes individuelles. Nous vous rappelons que le dépôt reste un lieu d'échange privilégié et pour lier connaissance avec d'autres apiculteurs et découvrir bien entendu d'autres pratiques.

Cette formation aura lieu à La PLANTELIERE (anciennement ARBORETUM) à ARPAJON SUR CERE. Prendre la direction de LABROUSSE à la sortie d'ARPAJON. Elle débutera à 9h00 avec un pot d'accueil et la présentation de la journée, la fin est prévue vers 17h00.

Utiliser le parking mis à votre disposition pour vos véhicules.

Pour toute inscription enregistrée avant le 1^{er} février vous joindrez un chèque de 18 € par personne, **il comprend également le repas**. Le chèque est indépendant de l'adhésion au syndicat des apiculteurs du Cantal.

Toute inscription enregistrée après le 1^{er} février ne sera prise en compte que pour un montant de 25 € par personne.

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)

1 à compléter obligatoirement

Je conserve cette partie du document pour connaître les modalités de la journée et ma réponse transmise au syndicat avec le bulletin d'adhésion.

Formation maintenue quelles que soient les conditions météo

Il n'y aura pas d'autre courrier concernant cette formation

Les chèques ne seront pas restitués pour quelque raison que ce soit d'absence

Attention : Cette formation a vu les années précédentes un nombre important de participants, priorité sera donnée aux inscrits pour accéder à la salle.

Vous noterez que pour les inscriptions arrivant avant le 1^{er} février le montant correspond au prix du repas. Ensuite l'inscription devient payante à 7€ et ce jusqu'au jour de la formation.

✂ -----

INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 20 février 2016

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)

1 à compléter obligatoirement

Attention : chaque participant doit compléter ce tableau, pensez-y lorsque vous, vous regroupez !

Date d'envoi :

2016

J'ai joint un chèque de **18€** par participant pour une inscription antérieure au 1^{er} février
J'ai joint un chèque de **25€** par participant pour une inscription à compter du 1^{er} février
Libellé « syndicat des apiculteurs du Cantal »

A retourner à M. CARRIER Christian
7 chemin des Granges
15130 ARPAJON SUR CERE

INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 21 mai 2016

Cette formation est sur le thème « ELEVAGE DE REINES ». Bien entendu tous les apiculteurs sont acceptés, quel que soit leur degré de connaissance.

Ceux qui le souhaitent pourront en fin de journée venir « greffer » sur des souches BUCKFAST en ayant pris soin de le mentionner. Sous réserve que les souches et leur reine soient toujours présentes à cette date-là. Plus éventuellement d'autres souches proposées par des participants.

Cette formation aura lieu à La PLANTELIERE (anciennement ARBORETUM) à ARPAJON SUR CERE. Prendre la direction de LABROUSSE à la sortie d'ARPAJON. Elle débutera à 9h00 avec un pot d'accueil et la présentation de la journée, la fin est prévue vers 17h00.

Utiliser le parking mis à votre disposition pour vos véhicules.

Pour toute inscription enregistrée avant le 1^{er} mai vous joindrez un chèque de 10 € par personne. Le chèque est indépendant de l'adhésion au syndicat des apiculteurs du Cantal et spécifique à cette journée.

Toute inscription enregistrée après le 1^{er} mai ne sera prise en compte que pour un montant de 20 € par personne.

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)	Greffage	
		OUI	NON
1 à compléter obligatoirement		2 rayer la mention inutile	

Je conserve cette partie du document pour connaître les modalités de la journée et ma réponse transmise au syndicat avec le bulletin d'adhésion.

Chacun amène son panier repas et éventuellement une préparation et/ou une boisson à partager en commun

Il n'y aura pas d'autre courrier concernant cette formation

Les chèques ne seront pas restitués pour quelque raison que ce soit d'absence

Vous noterez que les inscriptions arrivant avant le 1^{er} mai leur montant ont un coût minimum. Passé ce délai l'inscription passe à 20€ et ce jusqu'au matin de la formation.

Formation maintenue quelles que soient les conditions météo.



INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 21 mai 2016

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)	Greffage	
		OUI	NON
1 à compléter obligatoirement		2 rayer la mention inutile	

Attention : chaque participant doit compléter ce tableau, pensez-y lorsque vous, vous regroupez !

Date d'envoi :

2016

J'ai joint un chèque de 10€ par participant pour une inscription antérieure au 1^{er} mai
J'ai joint un chèque de 20€ par participant pour une inscription à compter du 1^{er} mai
Chèque libellé « syndicat des apiculteurs du Cantal »

A retourner à M. CARRIER Christian
7 chemin des Granges
15130 ARPAJON SUR CERE